

LE TEMPS

un élément structurant
du champ politique



Mémoire présenté dans le cadre du stage
de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Par Magali Paquin

Boursière stagiaire 2005-2006

Assemblée nationale du Québec

Juin 2006

Table des matières

Introduction	3
Partie I • Les multiples dimensions du temps	5
Légitimité et valeur du temps	6
La mesure du temps	7
Stratégies temporelles	10
L'horizon temporel	11
Partie II • Le contrôle du temps au cœur du processus législatif.....	14
La procédure parlementaire.....	14
Partie III • Les distorsions entre temporalités sociales	23
Le champ politique sous influence.....	25
Temps et vie démocratique	28
Conclusion	32
Bibliographie	33

Introduction

Le temps est une ressource très précieuse et joue un rôle capital dans l'action politique. « Le temps est un fait politique massif, incontournable, on ne peut parler de l'action politique en ignorant le temps »¹. Peu étudiée par les politologues, guère mentionnée dans les manuels, la problématique du temps englobe pourtant l'ensemble de la vie politique et en est un élément incontournable. Véritable outil de pouvoir lorsque contrôlé adéquatement, le temps peut être une arme très efficace pour permettre à un individu ou à un parti d'atteindre ses objectifs politiques.

Le temps sera abordé ici comme un des éléments structurants du champ politique. Bien que n'étant évidemment pas le seul facteur ayant une profonde incidence sur la façon dont se fait et se vit la politique, l'importance du temps y est telle que d'en faire le sujet central et unique de ce mémoire trouve là toute sa pertinence. Il est d'ailleurs paradoxal que ce phénomène de prime abord si fugace et insaisissable occupe une place névralgique dans le jeu politique, pourtant théoriquement présenté comme éminemment réfléchi et ordonné. C'est peut-être que concrètement, la politique est aussi et surtout faite d'incertitudes et d'inconnu, pour lesquelles le « facteur temps » joue pour beaucoup.

La première partie de ce mémoire vise à faire un survol global des différentes facettes du temps au sein du champ politique. Par le biais d'une typologie esquissant quatre dimensions contemporaines du temps, les bases théoriques de la problématique seront posées, en se référant continuellement aux pratiques à l'œuvre dans la sphère politique. Ainsi, la légitimité et la valeur du temps, la mesure du temps, les stratégies temporelles et l'horizon temporel seront tour à tour étudiés.

Dans la seconde partie, le rôle du temps sera spécifiquement abordé dans le cadre du processus législatif à l'Assemblée nationale. Il s'agit en effet d'une facette de la problématique qui fut plus facilement observable dans le cadre du stage réalisé à l'Assemblée nationale. Comme le rôle de législateur est l'une des tâches les plus

¹ Pierre Lenain. *Le temps politique*. Paris, Éditions Économica, 1987, p.8.

fondamentales du député, et l'adoption des lois l'activité parlementaire la plus importante, le processus législatif donne nécessairement lieu à diverses luttes stratégiques entre les partis. Le temps apparaît dès lors comme un outil important pour permettre aux différents acteurs politiques de s'assurer d'un contrôle sur ce processus.

Enfin, la troisième partie permettra de s'interroger sur la façon dont s'articule la temporalité vécue au sein de la sphère politique, en rapport avec les autres sphères de la société. La question de la potentielle dépendance temporelle du politique vis-à-vis des médias sera étudiée, de même que les répercussions que peut avoir le rythme rapide de la vie politique sur la vie démocratique.

Tous les sujets étudiés le seront par le seul biais du temps, bien que de multiples autres facteurs aient une incidence sur la structuration du champ politique. Tout écart du sujet principal sera évité autant que possible ; l'étude des problématiques abordées pourrait d'ailleurs sembler de prime abord incomplète pour cette raison. C'est pourquoi il est bon de mentionner que le but de cet écrit est de tracer un portrait global du temps au sein du champ politique de même que d'établir les bases d'une réflexion sur le sujet et ce, dans une perspective alliant principalement sociologie et science politique.

En premier lieu, afin de permettre la compréhension de l'ampleur et de la complexité de la problématique du temps en politique, il est impératif de débiter par un aperçu général de ce que ce phénomène soulève comme enjeux et implications.

Partie I • Les multiples dimensions du temps

Le temps prend, en politique, plusieurs visages. Afin d'avoir une idée aussi globale que complète de la problématique étudiée, un survol des différents enjeux et impacts liés au temps dans le champ politique s'avère nécessaire.

Comme prémisse de ce survol se trouve l'idée que le temps est avant tout une construction culturelle². Toute société, qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine, se distingue par un rapport caractéristique au temps. De même, on peut observer de profondes différences quant à ce rapport différencié entre les cultures, les classes sociales, les groupes sociaux, les groupes d'âge, etc. Pourtant, même si toutes les sociétés et les cultures possèdent un rapport au temps qui leur est propre, des traits communs peuvent être dégagés. La typologie réalisée par le sociologue Gilles Pronovost³ est reprise ici. Elle explicite les conceptions et représentations contemporaines du temps⁴ selon quatre dimensions centrales : la légitimité et la valeur du temps ; la mesure du temps ; les stratégies temporelles et enfin, l'horizon temporel.

Pour chacune de ces dimensions, les principaux éléments caractérisant le champ politique seront exposés, en tentant de prendre en compte de multiples niveaux de référence. En effet, en politique, les enjeux relatifs au temps varient notamment en fonction de l'individu, du parti, de l'enceinte parlementaire ou du champ politique pris au sens large. Ces différents niveaux exigent une lecture différente des problématiques temporelles, ce qui n'est pas sans complexifier le sujet étudié, déjà complexe en soi.

² Sans nier le « temps naturel », c'est-à-dire celui qui s'écoule à l'extérieur de l'expérience, le temps est principalement un phénomène socialement construit, notamment par les instruments qui servent à le mesurer. Dans cette perspective, « l'expérience humaine de ce qu'on appelle le temps s'est modifiée au cours du passé et continue de nos jours à se modifier, d'une manière non pas historique ou contingente mais structurée, orientée et, comme telle, susceptible d'être expliquée ». Il faut dès lors penser le temps en termes de processus et de fonctions. Norbert Élias, cité dans Nathalie Heinich. *La sociologie de Norbert Elias*. Paris, Éditions La Découverte & Syros, 2002 (1997). p.44.

³ Gilles Pronovost. *Sociologie du temps*. Paris, Éditions De Boeck, 1996.

⁴ Comme le mentionne lui-même l'auteur, toute typologie implique une simplification qui est sujette à caution. La typologie ici présentée peut généralement s'appliquer aux sociétés contemporaines occidentales, tout en évitant autant que faire se peut d'adopter une perspective ethnocentriste.

Légitimité et valeur du temps

Au sein des sociétés contemporaines, le temps a acquis une grande valeur et une légitimité certaine ; des dictons populaires comme « le temps, c'est de l'argent » parlent en eux-mêmes. En corollaire de cette valorisation du temps, se pose la question de sa rareté. Le temps est considéré comme une ressource précieuse, que l'on peut gagner, sauver, gaspiller ou perdre. Or, c'est parce que le temps se fait rare qu'il devient précieux et que, corrélativement, « perdre son temps » est une notion fortement dévalorisée. Comme le souligne Gilles Pronovost, « paradoxalement, l'abondance de temps amène une nette dévalorisation de celui-ci ; car pouvoir perdre son temps est le privilège de celui qui en a peu et a préalablement consacré une partie de son temps précieux en activités considérées comme productives »⁵. La valeur accordée au temps se distingue selon les groupes et les classes sociales, de même qu'elle n'a pas la même intensité ou ne prend pas la même forme selon qu'il s'agisse du temps consacré au travail ou aux loisirs, à des responsabilités imposées ou que l'on apprécie réaliser. L'on sera davantage enclin à consacrer du temps à des activités que l'on aime qu'à celles qui ennuient ou qu'on exécère, et le temps passé à réaliser ces activités plutôt que d'autres trouvera toujours justification aux yeux de celui ou celle qui lui accorde de la valeur.

Au sein du champ politique, le temps a une valeur d'autant plus importante qu'il en est un ressort essentiel. Selon Pierre Lenain, « le temps joue un rôle capital dans l'action politique ; [...] le joueur politique doit savoir user du temps, calculer les temps, éviter d'agir à contretemps, profiter de l'instant décisif, méditer des coups à longue échéance. Le temps est le *principium rationis* de la chose politique »⁶. Que ce soit au niveau stratégique ou de l'horizon politique, tel qu'il sera explicité plus loin, le temps est l'un des éléments principaux structurant le champ politique et les jeux de pouvoir qui y ont cours. Outil de pouvoir intrinsèquement lié à l'action, il est également contraignant, voire destructeur. Le temps peut être volonté de puissance comme échec ou succès, il

⁵ Gilles Pronovost, *op. cit.*, p. 53.

⁶ Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 7. Les italiques sont de l'auteur.

peut devenir piège ou menace, donner grandeur et noblesse aux réalisations comme mener à l'obsolescence ou à la mort politique.

Sur le plan du travail quotidien, la problématique du temps est liée notamment à celle de l'organisation de l'agenda des députés. Ceux-ci n'ont-ils pas l'impression continuelle de « manquer de temps » pour réaliser leurs objectifs ou s'acquitter de leurs multiples responsabilités et engagements ? C'est ce qu'indique entre autres sources le document de réflexion *De la nécessité du contrôle parlementaire*, portant sur l'amélioration du travail des commissions parlementaires. Des députés de l'Assemblée nationale s'y prononcent sur leurs conditions de travail : « les députés ont l'impression de manquer de temps et d'être débordés de toutes parts par leurs obligations parlementaires non seulement à l'Assemblée, mais en commission, dans leur bureau de comté et durant leurs quelques heures de temps libre »⁷. Nul doute que ce sentiment pourrait être corroboré par un sondage réalisé auprès de l'ensemble des élus. De plus, le temps a une grande valeur quant aux objectifs personnels ou parlementaires des dirigeants politiques. « Un homme politique manque toujours de temps, il a besoin de temps pour manœuvrer, fonder, consolider “son œuvre”, [...] il dépend étroitement du temps “qui lui est compté” »⁸, estime Lenain.

La mesure du temps

Les sociétés contemporaines ont une conception linéaire et quantitative du temps, d'où l'importance de le mesurer avec précision par des instruments tels que les montres ou horloges, auxquels se greffent des outils comme les agendas et les horaires. Comme le souligne Pronovost, « la mesure du temps mène à la synchronisation des activités. C'est ainsi que dans nos sociétés on observe une très forte intégration dans l'organisation et le déroulement des activités [...]. Il est d'ailleurs très difficile d'échapper à ce type d'organisation du temps »⁹. Se plier à la régularité

⁷ Assemblée nationale. Comité de réflexion sur le travail des commissions. *De la nécessité du contrôle parlementaire. Document de réflexion pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes*. Québec : Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, juin 2000.

⁸ Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 12.

⁹ Gilles Pronovost, *op. cit.*, p. 56.

temporelle de son environnement quotidien fait partie des attentes implicites relevant du respect des normes et de la « normalité » de son milieu social.

De plus, le déroulement du temps a un caractère symbolique découlant de ses séquences ou de ses rythmes variés. L'intensité ou la monotonie, les temps morts ou les temps forts ne se vivent ainsi que parce qu'ils s'inscrivent dans un tempo, un rythme général qui relève de la relative uniformité des jours et des événements ou de leur nature exceptionnelle.

Dans le cas de la sphère politique, le temps peut s'articuler de multiples façons en l'espace d'une très courte période. Le rôle des députés s'est considérablement complexifié au fil des ans et leur agenda est tout aussi chargé que diversifié. Entre le travail parlementaire (période des questions, travail en chambre, commissions parlementaires, missions, etc.), le travail de circonscription (réponses aux demandes des citoyens, rencontres diverses, présence aux événements communautaires, etc.), les activités partisanes (caucus, congrès, etc.) et sociales (lancements, coquetels, soirées, etc.), il ne reste que peu de temps libre. Les députés peuvent consacrer entre 60 et 90 heures par semaine à leur travail d'élu, ce qui implique souvent d'y sacrifier une bonne part de leur vie personnelle. Les activités de loisir « pour soi » se font rares et finissent souvent par se confondre aux activités politiques. De plus, des attentes implicites envers les députés font que les besoins de ces derniers en tant qu'individus doivent être subordonnés à ceux du parti lorsque le contexte politique le commande. Il n'est pas rare qu'un parlementaire doive sacrifier ses projets personnels pour faire acte de présence en chambre ou en commission, ou pour participer à un caucus spécial.

Le temps dédié à chacune de ces activités varie en fonction des responsabilités qu'ont les députés au sein de leur parti. Les cases de l'agenda d'un ministre, d'un porte-parole, d'un leader, d'un whip, d'un président ou d'un vice-président de commission ou d'un « simple » député, se remplissent en intensité et en diversité variable. Certains élus sont davantage maîtres de leurs temps que d'autres, mais tous sont plus ou moins soumis aux directives de leur whip, qui détermine la participation de chacun aux tâches parlementaires. Pour certains députés, principalement ceux n'ayant

aucune fonction spécifique au sein de leur parti, les directives imposées par le whip peuvent parfois être cause de désagréments, surtout lorsqu'il s'agit de travailler en commission parlementaire en présence d'un ministre. Les échanges se faisant presque uniquement entre le ministre et le porte-parole de l'opposition, tous les autres parlementaires présents, surtout ceux du parti ministériel, n'y sont que « pour faire leur temps »¹⁰, « être de la chair à vote », selon les dures expressions utilisées par un député.

D'autre part, le temps consacré à chacune des activités ci-dessus mentionnées varie également en fonction des intérêts personnels, d'aucunes étant source de satisfaction pour certaines et d'ennui pour d'autres. L'élu qui favorise le travail de comté s'y retrouvera plus souvent, tandis que celui ou celle qui se plaît davantage dans le travail parlementaire aura plus tendance à y consacrer son temps. Quoi qu'il en soit, les députés savent implicitement qu'il vaut mieux être présent à la majeure partie de ces activités, sans quoi le whip, des membres de leur parti ou des citoyens se chargeront de le leur rappeler. La participation à certaines autres sera laissée à leur discrétion, mais les élus sont également conscients que leur présence permettra de maintenir et de parfaire leur capital social et politique.

Paradoxalement, le quotidien des députés, ponctué de défis variés, s'inscrit malgré tout dans une routine. « Le quotidien est au centre de la politique : c'est ce qu'on gère chaque jour, vaille que vaille, qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité. [...] le politique [...] acquiert vite des routines, et se plie aux mille servitudes du métier. Gérer le quotidien, c'est accepter les servitudes et contraintes de la politique »¹¹. Un quotidien répétitif devient rapidement lassant pour plusieurs députés, et cet ennui politique peut laisser place à la suspicion, les rumeurs peuvent aller bon train, toute friction peut devenir prétexte à une crise. Cela est d'autant plus vrai que les journalistes n'aiment généralement pas, eux non plus, les périodes de tranquillité politique où ils ne trouvent pas à s'alimenter de nouvelles saisissantes. Les temps

¹⁰ Il est amusant de noter que l'expression « faire son temps » renvoie habituellement à l'idée d'incarcération, de prison.

¹¹ Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 25.

morts de la politique permettent dès lors de vivre d'autant plus intensément les temps forts, qu'ils soient réels ou créés artificiellement.

Stratégies temporelles

Les conceptions actuelles du temps sont fortement marquées par la notion de stratégie, qui renvoie à la recherche de la maîtrise du temps, au niveau de sa durée comme de son déroulement. Ainsi, plutôt que de se laisser entraîner par un fatalisme ou un sentiment d'impuissance face aux événements, notamment quant aux imprévus, l'on cherche généralement à aménager, planifier, programmer le temps.

La maîtrise de la durée se fait principalement par la prévision, qui implique l'étalement des activités dans le temps et les perspectives temporelles à court, moyen et long terme, orientées vers le futur. La planification y est étroitement liée ; il s'agit de « fixer des objectifs à atteindre, d'établir des séquences de gestes ou d'activités à entreprendre, et de fixer un cheminement critique »¹². Cela se réalise tant au point de vue sociétal qu'à celui des institutions ou au plan personnel.

La notion de stratégie temporelle est fondamentale au sein du champ politique et s'applique à divers niveaux. Au niveau de l'exécutif, le gouvernement connaît l'importance de contrôler le temps lorsqu'il s'agit de négocier des ententes avec les différents intervenants de la société. Le contrôle de l'agenda politique est dès lors fondamental. Il lui permet de se ménager une marge de manœuvre répondant à ses objectifs, tant au niveau des contenus que des moments plus favorables à l'acceptation d'une nouvelle mesure par la population.

Au plan législatif, des stratégies sont mises en œuvre, tant par le gouvernement que par l'opposition, en vue de contrôler les travaux de la chambre et le processus d'adoption des lois. Cet aspect très important du contrôle du temps sera étudié plus en détail dans la seconde partie, notamment pour ce qui est du rôle du leader et des procédures parlementaires utilisées par les groupes parlementaires pour arriver à leurs fins.

¹² Gilles Pronovost, *op. cit.*, p. 58.

Il est intéressant de constater que le temps investi dans le cadre d'une stratégie politique n'est généralement pas considéré comme une perte de temps en soi, minimalement pour le groupe parlementaire ou l'individu qui en est l'initiateur. Le *filibuster*, où des députés étirent leurs interventions pour retarder ou empêcher l'adoption d'une loi, demeure une pratique qui trouve sa justification même si la pertinence des propos est parfois douteuse. Par contre, le temps que requièrent certaines procédures parlementaires, comme le vote par appel nominal où chacun des 125 députés se lève à tour de rôle pour indiquer son accord ou son refus relativement à un projet de loi, est considéré selon certains comme du temps perdu. Même si le temps consacré à un vote par appel nominal est bien moindre que celui qui est investi dans un *filibuster*, c'est le premier cas qui représente, aux yeux de certains, la plus grande perte de temps, tandis que le second est chose utile.

Du point de vue de l'acteur politique, le bon usage du temps est une véritable habileté à développer : « il y a tout un art intelligent de jouer sur le temps, de montrer sa patience [...], d'*user* le temps comme il convient, sans trop se presser »¹³, écrit Lenain. De plus, il faut savoir « jouer à *propos* et non à contretemps, éviter d'être trop en retard ou trop en avance par rapport aux autres, mais avoir son propre rythme, marquer ses différences, éviter de se modeler sur les autres »¹⁴. Savoir se mêler au groupe, signe de solidarité et source de force collective, tout en affichant ses particularités, prend également la forme de stratégie temporelle.

L'horizon temporel

La notion de stratégie est étroitement liée à celle d'horizon temporel, qui « se structure comme un ensemble de tensions ou d'ajustements par rapport au passé ou à l'avenir, dépendant de la définition qui est donnée de la situation actuelle et des potentialités qu'elle recèle aux yeux du sujet »¹⁵. Lié aux projets et aux représentations de l'avenir, l'horizon temporel reflète en fait les perspectives de l'acteur, celles-ci étant

¹³ Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 64. Les italiques sont de l'auteur.

¹⁴ *Ibid.* Les italiques sont de l'auteur.

¹⁵ Gilles Pronovost, *op. cit.*, p. 59.

déterminées en partie par le contexte et les probabilités de réalisation, qu'elles soient réelles ou pensées comme tel.

Pour l'homme ou la femme politique, le temps n'est pas inextensible. Dans les régimes démocratiques, le premier élément obstruant l'horizon politique des élus est la durée plus ou moins longue de leur mandat. Contrairement à un régime dictatorial, où l'on prévoit généralement une mainmise à vie sur le pouvoir, les parlementaires doivent composer avec un système électoral où des élections sont tenues aux quatre ou cinq ans. Cette période est source de tensions pour les élus, particulièrement ceux dont le comté est moins « sûr », puisqu'ils vivent alors dans la crainte de perdre leur statut, leur travail et corrélativement, de devoir faire une croix sur leurs projets et leurs ambitions politiques.

La nécessité de pouvoir compter sur une période à la fois suffisamment longue pour permettre à un parti d'établir sa gouverne, et suffisamment courte pour permettre à la population de réitérer ou de modifier le choix de ses représentants, n'est pas à remettre en cause. Mais l'horizon électoral n'est pas sans effet sur les possibilités et la volonté des élus d'établir des projets politiques à long terme. En effet, l'horizon temporel des représentants politiques est bien souvent réduit à la prochaine élection, limitant par le fait même leur capacité à penser en fonction de développement à long terme. Un parti agit généralement de façon à récolter rapidement les bénéfices de ses décisions, en écartant les répercussions négatives que celles-ci peuvent avoir à longue échéance. Il faut tout de même souligner que la notion de développement durable trouve, depuis quelques années, un écho chez les élus et occupe une place grandissante aux niveaux législatif et discursif. Mais au-delà de la bonne volonté affichée, la structuration du jeu politique fait en sorte qu'il faudrait un changement de perspective drastique pour que la gestion du court terme laisse place à une vision politique réellement conséquente à long terme.

Au plan individuel, l'horizon temporel se lie, pour beaucoup, à l'ambition et à l'espoir. Que ce soit quant à sa carrière, son avancement dans le parti ou au gouvernement, son avenir, « sa » cause, l'homme ou la femme politique s'accroche

généralement à un horizon temporel à plus ou moins long terme, peut rêver aux obstacles franchis, aux élections passées, aux échelons gravis. Ces ambitions sont parfois affichées, mais plus souvent qu'autrement gardées pour soi afin d'éviter que soient étalés publiquement les déceptions, les projets échoués. C'est qu'au sein du champ politique, il est difficile d'adopter et de maintenir une perspective misant sur le long terme, tant l'avenir, même à court terme, est la plupart du temps imprévisible. Les élus savent que toute fortune peut se retourner, que tout n'est jamais joué et que tout peut être remis rapidement en question.

Les prévisions de longue durée étant une plus grande source d'erreurs, les calculs à long terme étant plus incertains, souvent erronés, les élus ne sont probablement pas enclins à les afficher clairement ou à s'y investir, du moins publiquement. « On comprend bien l'irritation du politique : le quotidien est la seule chose sérieuse, capable de donner des *résultats* [...]. Or, quand on veut toucher au long terme, on se brûle les doigts »¹⁶, avance Lenain. Cet horizon temporel restreint peut amener le député à limiter son rôle à celui de gestionnaire de l'État, plus sûr, plutôt que de l'inciter à élaborer de grands projets de société ou de longs desseins, à la réalisation plus incertaine. Dès lors, l'horizon décisionnel peut en venir à se limiter à celui du très court terme, voire celui de l'actualité quotidienne, avec les œillères politiques qu'une telle vision impose.

La légitimité et la valeur du temps, la mesure du temps, les stratégies temporelles et l'horizon temporel sont quatre dimensions permettant d'appréhender la problématique du temps au sein du champ politique. Ce survol général a permis d'illustrer la vastitude du sujet, de même que son caractère très complexe, notamment en raison de la multiplicité des niveaux d'étude possible. Il est maintenant pertinent de s'attarder à un des aspects les plus fondamentaux du temps dans la vie politique, c'est-à-dire son utilisation stratégique dans le cadre du processus législatif.

¹⁶ Pierre Lenain, *op. cit.*, p.49.

Partie II • Le contrôle du temps au cœur du processus législatif

L'un des rôles fondamentaux des députés est celui de législateur. Le processus d'adoption des lois étant au cœur de la vie parlementaire, il est conséquemment le lieu privilégié d'une lutte stratégique entre les différents partis. Le contrôle du temps fait partie des multiples outils stratégiques utilisés par les élus pour atteindre leurs objectifs politiques.

En effet, tout groupe parlementaire cherche à avoir emprise sur le temps. D'un côté de la chambre, le gouvernement souhaite voir ses projets mis en branle le plus rapidement possible et tente donc d'accélérer le processus législatif. De l'autre côté, l'opposition est susceptible de chercher à retarder le moment de l'adoption des lois initiées par le gouvernement. C'est à qui saura user des outils mis à sa disposition pour donner au processus d'adoption des lois le rythme souhaité. Chaque étape du processus législatif peut donner lieu à une manipulation plus ou moins importante du temps, en fonction de l'enjeu que représente le projet de loi discuté aux yeux de chacun des partis. Dès l'inscription au feuillet d'un nouveau projet de loi, des stratégies sont élaborées pour favoriser, accélérer, retarder ou carrément contrer son adoption.

Les différents aspects stratégiques du contrôle du temps dans le cadre du processus législatif de l'Assemblée nationale seront étudiés dans cette partie. La procédure parlementaire se trouve au cœur de ces stratégies, de même que certains acteurs-clefs, comme les leaders des groupes parlementaires. Au-delà des pratiques officielles encadrées par le Règlement de l'Assemblée nationale, quelques-unes des pratiques officieuses dont usent les individus et les partis pour avoir un plus grand contrôle sur le processus d'adoption des lois seront également mentionnées.

La procédure parlementaire

Dans le contexte du système parlementaire britannique caractérisant le Québec, où il y a séparation souple entre les pouvoirs législatif et exécutif, « la maîtrise de la

procédure devient un outil quotidien de “gouvernance parlementaire” »¹⁷. L’ouvrage de référence *La procédure parlementaire du Québec* le confirme également : « le temps est la principale ressource d’un député dans le cadre des délibérations parlementaires. Plus il dispose de temps, plus il a d’occasions de livrer ses opinions et, partant, de faire passer son message »¹⁸.

À tout débat correspond une organisation du temps déterminée. Si les députés jouissent de plusieurs privilèges, ces derniers sont en contrepartie encadrés par les règles du débat parlementaire. Le temps de parole constitue l’une des principales contraintes lors d’un débat à l’Assemblée. Trois principaux modèles d’organisation temporelle d’un débat sont prévus dans le Règlement.

Le premier modèle correspond à la règle prévalant généralement et voulant que les temps de parole soient établis sur une base individuelle, chaque député disposant d’un temps de parole fixe. C’est le nombre de députés désirant intervenir qui limite alors la durée globale du débat. L’article 209 du Règlement fixe cette règle générale :

Sauf dispositions contraires, un député peut s’exprimer une seule fois sur une même question. son temps de parole est de dix minutes pour une motion de forme et de vingt minutes pour toute autre affaire.

Cependant, l’auteur d’une motion, le Premier ministre et les autres chefs de groupes parlementaires, ou leurs représentants, ont un temps de parole d’une heure pour les motions de fond et de trente minutes pour les motions de forme¹⁹.

Le second modèle veut que certains débats soient organisés sur une base temporelle collective. Une enveloppe globale de temps est alors préalablement établie et précise la durée totale du débat. Il s’agit alors d’un « débat restreint » qui ne permet

¹⁷ Rémi Schenberg. « Outils et ressources documentaires en matière de procédure ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 29, n° 1 (printemps 2006), p. 28.

¹⁸ François Côté, dir. *La procédure parlementaire du Québec*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2003, p. 129.

¹⁹ Lorsque l’auteur de la motion n’est ni le premier ministre ou le chef d’un groupe parlementaire, il peut se faire représenter par n’importe quel député et lui déléguer son temps de parole. Ce dernier n’a alors qu’à indiquer qu’il est le représentant du premier ministre ou du chef en question pour bénéficier du même temps de parole privilégié.

normalement pas à tous les députés d'intervenir. L'article 210 du Règlement fixe la règle sur la durée des débats restreints et les temps de parole qui y sont alloués :

Sauf dispositions contraires, la durée d'un débat restreint est d'au plus deux heures. À la suite d'une réunion avec les leaders, la Président répartit le temps de parole entre les groupes, en tenant compte de la présence de députés indépendants.

Enfin, le troisième modèle renvoie quant à lui à certains débats ou interventions encadrés par des temps de parole particuliers déterminés par le Règlement. Ce dernier précise alors la durée et même les individus qui pourront prendre la parole. Il s'agit majoritairement de débats portant sur la procédure de l'Assemblée, aussi appelés « petits débats restreints », ou encore d'interventions ne s'inscrivant pas nécessairement dans le cadre d'un débat.

Ces modèles établissant l'organisation temporelle des débats sont appliqués à divers moments du processus législatif et donnent lieu à des stratégies conséquentes. Mais si les débats se déroulent habituellement dans un climat de relative collaboration, avec des règles du jeu que chacun connaît et comprend, cela n'exclut pas qu'il y ait des périodes de grandes confrontations où sont appliquées des stratégies réfléchies et organisées de façon à ce que les groupes parlementaires renforcent leur contrôle du temps selon leurs objectifs respectifs. Le *filibuster*, que l'on nomme également « obstruction systématique » ou « piraterie procédurière », est l'une des pratiques les plus connues. Selon la définition qu'en donne le site Internet de l'Assemblée nationale²⁰, le terme *filibuster* renvoie à l'« utilisation coordonnée de toutes les ressources du Règlement pour empêcher ou retarder la prise d'une décision ». La maximisation des temps de parole est l'une de ses illustrations les plus fréquentes.

En effet, l'attribution de blocs de temps individuels permet à tous les députés qui le désirent de s'exprimer sur le sujet discuté. Habituellement, un nombre restreint de députés se prévalent de ce droit et la durée des débats demeure somme toute raisonnable. Or, dans le cas où le projet de loi étudié est controversé et fortement

²⁰ « Informations historiques. Le Parlement de A à Z ». Assemblée nationale du Québec. [En ligne]. <http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/lexique/ef/index.html> (Page consultée le 01-06-2006).

contesté par l'opposition, cette dernière peut alourdir le processus législatif en incitant l'ensemble de ses députés à utiliser la totalité du temps auquel ils ont individuellement droit. Dans la mesure où l'opposition compte quelques dizaines de députés, et que chacun utilise le temps qui lui est alloué, les débats peuvent être considérablement retardés.

Lorsque les projets de loi sont envoyés en commission parlementaire pour étude détaillée, il s'agit d'un moment privilégié pour qui souhaite retarder le processus d'adoption des lois. En général, les commissions sont régies par les mêmes règles que l'Assemblée, bien que le contexte de travail soit souvent moins strict et moins formel qu'en chambre. La procédure parlementaire y demeure malgré tout très importante, particulièrement lorsqu'est étudiée une question controversée.

Ainsi, si l'opposition souhaite retarder ou carrément contrer l'étude et l'adoption d'un projet de loi, les commissions parlementaires sont l'endroit tout désigné pour procéder à un *filibuster*. À chaque étape du processus d'étude détaillée d'un projet de loi, elle peut utiliser les ressources du Règlement à son avantage puisque sauf dispositions incompatibles, les règles relatives à l'Assemblée s'appliquent aux commissions [RAN, art. 154]. Sauf en des cas particuliers, le temps de parole est le même qu'à l'Assemblée, soit de dix minutes pour une motion de forme et de vingt minutes pour toute autre affaire (ou trente minutes et une heure pour les chefs de groupes parlementaires).

Lors d'une stratégie d'obstruction systématique, chaque député de l'opposition siégeant à la commission peut faire une utilisation maximale des blocs de temps individuels qui lui sont alloués. Cette stratégie peut s'appliquer au cours des différentes étapes, que ce soit lors des remarques préliminaires, des motions préliminaires²¹ (qui concernent l'organisation fonctionnelle, technique et pratique des travaux de la

²¹ Les motions préliminaires étant considérées comme des motions de forme, le temps de parole est moindre que sur des motions de fond. C'est donc sur le nombre de motions préliminaires présentées que l'opposition peut tenter de retarder les débats, puisque le Règlement ne prévoit aucune limite à cet égard. D'autre part, si un membre de la commission estime que le temps consacré aux motions préliminaires a été suffisant, il peut présenter une motion proposant de passer immédiatement à l'étude des articles du projet de loi, le président ayant à juger de sa recevabilité. Plusieurs cas de jurisprudence font état de motions en ce sens ayant été soit refusées, soit acceptées selon les circonstances.

commission) ou de l'étude du projet de loi article par article. Au cours de cette dernière étape, Chaque membre de la commission peut proposer des amendements au projet de loi à l'étude et comme toute motion de fond peut être amendée [RAN, art. 196] et que tout amendement peut faire l'objet de sous-amendements [RAN, art. 200], les discussions peuvent s'étaler sur une très longue période. En effet, « le temps de parole dont disposent les membres de la commission est de vingt minutes pour chaque article, alinéa ou paragraphe d'un projet de loi, chaque amendement ou sous-amendement ou chaque article qu'on propose de modifier ou d'ajouter à une loi existante »²². La multiplication des amendements et des sous-amendements, de même que l'utilisation maximale des temps de parole, entraîne donc un retard important dans l'étude du projet de loi et empêche le gouvernement de rencontrer les objectifs qu'il s'était fixés.

Si l'obstruction systématique pratiquée en chambre ou en commission nuit au gouvernement, celui-ci peut répliquer par une motion de suspension des règles [RAN, art. 28], qui permet d'accélérer le processus législatif en réduisant considérablement le temps de parole de l'opposition. Cette procédure qui devrait être exceptionnelle permet au leader du gouvernement de présenter une proposition à l'effet que les règles en vigueur à l'Assemblée soient remplacées par les règles de son choix [RAN, art. 182]. Bien que l'urgence doive être le motif de la convocation, rien n'oblige à ce que ce prétexte soit justifié par l'auteur de la motion ou apprécié par le président. Les dispositions actuelles du Règlement ne soumettent à aucune balise la motion de suspension des règles, ce qui a des répercussions importantes sur le processus législatif. Comme l'admet la vice-présidente de l'Assemblée, Mme Diane Leblanc, « [c]ette situation peut parfois conduire à l'adoption de mesures importantes sans que cela ne fasse l'objet au préalable d'un véritable débat à l'Assemblée. Ainsi, il arrive régulièrement que le gouvernement se serve d'une telle motion pour faire adopter de façon accélérée plusieurs projets de loi »²³.

²² François Côté, *op. cit.*, p. 437.

²³ Diane Leblanc. « Deux projet de réforme à l'Assemblée nationale du Québec ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 28, n° 1 (printemps 2005), p. 7.

D'autres stratégies sont parfois utilisées par les parlementaires pour contrôler le temps à leur avantage lors de périodes de débats dont la durée est préalablement déterminée. Par exemple, lors de la période de questions, d'une durée d'au plus 45 minutes [RAN, art. 74], le gouvernement peut chercher à réduire le temps d'échanges avec l'opposition. Les applaudissements et les acclamations bruyantes permettent alors de gruger l'enveloppe de temps, en plus de démontrer publiquement une forme de solidarité de parti. Selon la stratégie favorisée par l'opposition, celle-ci peut quant à elle choisir de ne pas applaudir afin de gagner du temps pour poser ses questions, en sacrifiant par contre l'image de soutien aux pairs que représente ce comportement.

Certains acteurs parlementaires ont un rôle plus important à jouer que leurs collègues en matière de contrôle du temps à l'Assemblée nationale. C'est le cas du leader de chacun des groupes parlementaires, dont le rôle aux multiples facettes est lié à la procédure parlementaire, à la planification des travaux et à l'élaboration de stratégies à adopter lors des débats. Bien que le Règlement prévoit que les leaders des différents groupes parlementaires se rencontrent en présence du président, notamment afin de déterminer le partage du temps lors d'un débat restreint [RAN, art. 98 et 210], c'est le leader du gouvernement qui bénéficie des plus importants pouvoirs. En plus d'avoir l'avantage de maîtriser l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, le Règlement lui octroie l'initiative de plusieurs procédures et c'est également lui qui détermine l'horaire des commissions.

Bien qu'ils se confrontent régulièrement en chambre, les leaders sont aussi et surtout amenés à travailler en étroite collaboration. Des échanges fréquents leur permettent de négocier les interventions des députés du gouvernement et de l'opposition, tant pour ce qui est de leur nombre que de la durée des débats. Le rôle des leaders est donc fondamental pour ce qui est de déterminer le déroulement des travaux en chambre. Bien que leur relation soit habituellement cordiale et que les ententes négociées soient généralement respectées, il reste que chacun des groupes parlementaires cherche à tirer le plus d'avantages possible de ses interventions. Lorsque se présente une période d'effervescence ou de crise politique, le contrôle du temps devient un enjeu capital. Les leaders usent alors de toutes leurs connaissances

du Règlement pour adapter le rythme des débats à leurs objectifs politiques. Principalement du côté de l'opposition, les appels au Règlement peuvent se multiplier afin d'étirer le temps. Les motions portant sur la procédure, les signalements de violations de droit ou de privilège et autres interventions deviennent des outils pour lui permettre d'accroître son contrôle sur le processus législatif.

La responsabilité qui incombe au leader du gouvernement d'organiser les horaires des commissions est également un outil stratégique auquel se lie le contrôle du temps. En effet, des dissensions au sein du parti au pouvoir peuvent mener à l'adoption de stratégies particulières en matière de processus législatif. Tous les députés, les ministres en particulier, n'ont pas les mêmes intérêts ni objectifs et certains projets de loi ou mandats d'initiative n'ont pas le support de tous les députés du parti. Pour satisfaire les uns et ménager la susceptibilité des autres, l'étude d'un projet de loi en commission peut être étirée sur une longue période. Le Règlement prévoit que seules trois commissions peuvent se réunir simultanément pendant la période des affaires du jour, ou quatre lorsque l'Assemblée ne tient pas séance [RAN, art.145]. C'est au leader du gouvernement que revient le pouvoir de déterminer quelles commissions siègent et il attribue les plages horaires en fonction des priorités de son parti. Une commission traitant d'un sujet litigieux ou considéré comme étant de second ordre peut donc n'être appelée à siéger que de façon sporadique, ce qui retarde la présentation de son rapport aux membres de l'Assemblée.

Cette emprise qu'a l'exécutif sur le processus législatif est d'ailleurs une situation que critiquent plusieurs députés, puisqu'elle soulève une question bien plus fondamentale qu'une simple organisation du temps, soit celle de l'exercice du pouvoir d'initiative et de contrôle proprement dit et conséquemment, celle d'un processus législatif véritablement légitime. Voici le constat rendu quant à cette problématique dans le document de réflexion *De la nécessité du contrôle parlementaire* :

« Voulant se garder une marge de manoeuvre pour réaliser son programme, le leader du gouvernement tend à conserver pour lui tout l'espace de temps disponible pour les commissions. Bien sûr, les présidents de commission peuvent convoquer leur commission en tout temps pour des mandats relevant de leur autonomie, mais ils

risquent de voir leurs séances annulées ou reportées en raison de la réalisation d'un mandat prioritaire. Les commissions acceptent donc de négocier des concessions avec le leader du gouvernement afin de s'assurer des dates de séances nécessaires à la réalisation de leurs mandats d'initiative ou de contrôle. En soi, cette situation est dérangeante, car elle confère un pouvoir discrétionnaire au représentant du gouvernement, alors qu'on devrait s'attendre à un minimum de liberté d'action pour que les commissions puissent réaliser leurs mandats »²⁴.

Les auteurs du document proposent une série de recommandations visant à corriger la situation et à dégager plus de temps pour les commissions. Parmi celles-ci, l'on retrouve la modification du Règlement pour porter de trois à quatre le nombre de commissions pouvant se réunir simultanément lorsque l'Assemblée siège, et de quatre à cinq commissions lorsqu'elle ne siège pas. Parmi ces commissions, une serait en tout temps réservée aux mandats d'initiative et donc indépendante des mandats de l'Assemblée, et plus spécifiquement des objectifs politiques de l'exécutif.

Cette problématique est reconnue par M. Jacques Dupuis, leader du gouvernement, dans son cahier de propositions visant une réforme parlementaire²⁵, dont l'étude est actuellement en cours. Les recommandations formulées font écho à celles des auteurs du document de réflexion cité plus haut, en plus de proposer des modifications aux périodes où peuvent siéger les commissions. Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, abonde dans le même sens dans le projet de réforme qu'il propose de son côté²⁶. D'autre part, certaines des propositions discutées dans le cadre de la réforme parlementaire visent à mieux encadrer l'utilisation de la motion de suspension des règles et à garantir un temps minimal de débat pour chaque étape d'un projet de loi.

Différentes formes que prend l'organisation temporelle des débats à l'Assemblée ont été examinées dans cette section, de même que les stratégies utilisées par les

²⁴ Assemblée nationale. Comité de réflexion sur le travail des commissions. *De la nécessité du contrôle parlementaire. Document de réflexion pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes*. Québec : Assemblée nationale, juin 2000, page inconnue.

²⁵ Jacques P. Dupuis. *La réforme parlementaire. Cahier des propositions*. Québec : Gouvernement du Québec, 2004, p. 29.

²⁶ « Présentation générale du projet de réforme ». Assemblée nationale du Québec. [En ligne]. <http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/reforme/presentation.html> (Page consultée le 10-06-2006).

individus et les partis pour mieux contrôler le temps au cours du processus législatif. Or, le rôle de législateurs qu'ont les députés s'associe à leur rôle de représentants des intérêts des citoyens. Il convient dès lors de réfléchir sur l'impact que peuvent avoir les questions liées au temps sur la capacité des élus de s'acquitter de ce rôle.

Partie III • Les distorsions entre temporalités sociales

Comme il a été explicité dans les sections précédentes, le temps est un aspect constitutif fondamental et un élément stratégique de premier ordre au sein du champ politique. Or, une nouvelle problématique s'ajoute aux enjeux temporels déjà établis : les conflits entre temporalités sociales. Les acteurs politiques, se trouvant au carrefour de plusieurs sphères sociales, doivent composer avec une diversité de cadres temporels en faisant eux-mêmes partie d'une structure temporelle particulière. Cela ne va pas sans poser problème.

Toute activité humaine et sociale possède sa propre temporalité. Les sociétés contemporaines doivent aujourd'hui réussir à intégrer des sous-systèmes de plus en plus différenciés et complexes, dont la dimension temporelle est souvent fort distincte. Selon Niklas Luhmann, « les sociétés modernes se sont dotées d'organisations formelles qui assurent l'intégration dans un même présent de perspectives temporelles variées, et portant autant sur le passé que sur l'avenir »²⁷.

Les travaux de Daniel Mercure sur les temporalités sociales illustrent bien comment, selon le niveau de la réalité sociale envisagé, les décalages entre les différentes temporalités entraînent des distorsions et des dérèglements temporels plus ou moins importants, incluant des conflits. Selon le sociologue, ceci s'illustre à un premier niveau, lorsque deux groupes ont des temporalités discordantes, des rythmes d'activités différents et une représentation du temps incompatible. Les tensions peuvent alors se multiplier en raison de différentes conceptions de l'histoire et de l'avenir, voire de leurs attitudes respectives à l'égard du progrès. À un second niveau, l'on peut noter la coexistence de conceptions du temps différentes au sein d'un même groupe social (économique, politique, religieux ou autre).

« Il peut dès lors se produire une distorsion entre le rythme des innovations techniques et des transformations économiques et la capacité qu'ont certaines instances sociales –

²⁷ Niklas Luhmann, cité par Gilles Pronovost, *op. cit.*, p. 68.

politiques, religieuses ou autres – de s'ajuster et de s'adapter avec plus ou moins de rapidité aux changements nouvellement introduits dans le système social »²⁸

C'est le troisième niveau identifié par l'auteur qui s'applique le mieux à la sphère politique.

« [D]es décalages temporels importants peuvent surgir lorsque des groupes, d'une part, entrent successivement en rapport avec différentes instances sociales marquées par des modalités du temps dissemblables, et, d'autre part, participent quotidiennement à des activités de nature différente qui supposent des conduites temporelles distinctes, voire des attitudes particulières à l'égard du temps »²⁹.

Les distorsions entre les temps de la vie quotidienne que subissent les individus peuvent avoir sur eux des effets perturbateurs, dont l'un est la difficulté à passer d'un mode temporel à un autre dans une courte période, avec tous les problèmes d'adaptation que cela peut générer.

De plus, s'ajoute le fait que la gestion du temps social est un défi quotidien posé aux hommes et aux femmes politiques. Pour Lenain, « gérer le temps social avec ses multiples contraintes est chose pénible, délicate, périlleuse, et ce qu'on appelle *conjoncture sociale* ou *dialogue social* n'est souvent que le reflet de conflits entre ces diverses perceptions du temps »³⁰. Les causes d'un conflit ne peuvent certes pas être réduites à une seule distorsion entre temporalités sociales, mais il s'agit d'une facette importante, méconnue, des confrontations entre différents groupes de la société, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux.

Dès lors, se pose la question de la capacité réelle qu'ont les élus d'appréhender et d'intégrer les différentes formes de temporalités sociales qu'ils côtoient, dans l'optique où est souhaitée une pleine vie démocratique. En effet, pour s'acquitter adéquatement de leur rôle de représentants, les députés ne devraient-ils pas être en mesure de composer avec cette diversité afin de répondre aux attentes des citoyens qu'ils disent représenter ?

²⁸ Daniel Mercure, *Les temporalités sociales*. Paris : Éditions l'Harmattan, 1995, p. 24.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Pierre Lenain, *op. cit.*, p. 95.

Si l'écart entre les temps vécus dans la sphère politique et les temps vécus dans la sphère citoyenne est un obstacle notable, entre aussi en ligne de compte l'influence que peuvent avoir sur le politique certaines autres sphères de la société, dont les médias.

Le champ politique sous influence

Les diverses instances sociales produisent des formes de temporalités différentes qui se rejoignent, s'articulent ou s'opposent. Certaines de ces instances ont une plus grande incidence que d'autres sur la formation des modalités des temps collectifs. C'est notamment le cas du temps de travail, qui, malgré sa diversification et sa complexification actuelle³¹, ordonne majoritairement le temps vécu des individus (travail du lundi au vendredi de 9h à 17h, avec temps de loisir le samedi et le dimanche, ouverture en conséquence des services de garde et des écoles, des heures d'ouverture des boutiques, etc.).

Dans le cas de la sphère politique, l'harmonie avec la temporalité traditionnellement constitutive de la sphère du travail ne semble pas la plus déterminante. Comme il a été souligné préalablement, l'horaire des élus est relativement atypique et très exigeant en termes de temps investi comme de flexibilité. En fait, pour des raisons stratégiques plutôt que d'ordre pratique, le mode temporel qui a la plus forte incidence sur les actions et les activités des acteurs politiques pourrait bien être celui de la sphère médiatique. En effet, « les acteurs politiques ont tendance à considérer que le pouvoir médiatique est aujourd'hui une réalité avec laquelle il faut compter et à laquelle il faut s'adapter. Leurs stratégies intègrent de plus en plus le schème "médiacratique" »³². Cette hypothèse semble donc tout à fait pertinente et valable et ce, pour diverses raisons.

La relation d'interdépendance entre les politiciens et les journalistes a été amplement étudiée et documentée. Comme le souligne la politologue Anne-Marie Gingras, « [l]es journalistes ont besoin de recourir à des sources fiables, régulières et

³¹ Le travail dit atypique est de plus en plus répandu.

³² Jacques Gerstlé. *La communication politique*. Paris : Éditions Dalloz et Armand Colin, 2004, p. 50.

crédibles, et les hommes et les femmes politiques cherchent à construire ou à entretenir une bonne image publique. S'instaurent alors entre les uns et les autres des liens de dépendance mutuelle, qui ne renvoient toutefois pas à un jeu à somme nulle »³³. Au-delà des grands principes instituant l'importance de l'information, et corrélativement du rôle des journalistes, dans une société démocratique, la notion d'intérêts respectifs des acteurs trouve toute sa pertinence dans cette relation et ce qu'elle implique dans la pratique³⁴. Les hommes et les femmes politiques cherchent à convaincre, susciter l'adhésion de la population envers leurs projets et leurs actions, ainsi qu'à créer et à maintenir une image publique crédible et rassurante. Les médias sont pour eux le moyen le plus efficace pour transmettre rapidement et largement un message et établir leur réputation auprès des citoyens, considérés comme des électeurs potentiels. Parce que les politiciens connaissent l'influence et le pouvoir symbolique qu'ont les médias, les stratégies politiques sont fortement conçues en fonction de leur impact et de leur réception au sein de la population.

Même si la relation entre politiciens et journalistes est en apparence faite de tensions et de frustrations (alimentées de part et d'autre, il faut le dire), il reste que chacun est conscient de l'apport de l'autre dans la poursuite de leurs objectifs respectifs. C'est ainsi que du côté des acteurs politiques, beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés à l'élaboration de stratégies visant à faire pencher à son avantage l'information diffusée. Invité à se prononcer sur la puissance médiatique, un ministre français estimait d'ailleurs à 70 % le temps qu'un responsable en fonction peut consacrer à la communication³⁵. Outre le fait que cela constitue du temps en moins pour d'autres tâches reliées notamment aux responsabilités législatives, à la surveillance ou à la représentation, ce sont surtout les effets d'une telle pratique sur la vie démocratique qui valent d'être questionnés.

³³ Anne-Marie Gingras. *Médias et démocratie : le grand malentendu*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 6.

³⁴ Ainsi, la présence permanente des médias sur la colline parlementaire, dans des locaux que l'Assemblée nationale leur réserve (mais que les médias paient), répond en partie aux besoins et aux intérêts respectifs des politiciens et des journalistes.

³⁵ Jacques Gerstlé, *op. cit.*, p. 46.

En se pliant aux contraintes imposées par les médias, les acteurs politiques se plient conséquemment aux contraintes qui structurent le monde de l'information. Or, les médias constituent des entreprises répondant surtout à des objectifs économiques. Les logiques de fonctionnement des médias, qui ont une incidence sur le processus de fabrication des nouvelles comme sur leur contenu, sont lourdement marquées par les logiques économiques capitalistes où entrent en jeu des impératifs de rentabilité et de concurrence. Plusieurs contraintes pesant sur le système d'information ont des répercussions sur la sphère politique. Seulement au niveau du temps, l'instantanéité, l'information déroulée en continu ou la recherche du *scoop* sont parmi les plus déterminants. De même, les nouvelles technologies de l'information, dont usent à foison les journalistes pour accélérer la diffusion des nouvelles, ont un grand impact sur la façon dont est désormais menée la vie politique. Du réseau Internet au téléphone cellulaire, ordinateurs portables et *BlackBerrys* constituent désormais des outils indispensables pour tout acteur du champ politique³⁶.

Les répercussions de telles contraintes ne sont pas minimes. La vitesse de circulation de l'information, ainsi que son caractère éphémère, peuvent amener les décideurs à favoriser le court terme plutôt que le long terme. Incités à répondre du tact au tact à leurs adversaires, les élus doivent se prononcer sans avoir bénéficié d'un temps de réflexion adéquat, favorisant ainsi la langue de bois et les discours creux qui alimentent le cynisme des citoyens à leur égard. Les responsabilités législatives, qui s'étalent souvent sur plusieurs étapes et périodes, peuvent être dévaluées au bénéfice de moments plus spectaculaires et immédiats, comme la période des questions. Enfin, l'accélération du retour d'information par le système médiatique rend l'impact de toute décision plus ample et plus immédiate, favorisant des réactions spontanées plutôt que des actions réfléchies.

³⁶ À titre d'exemple pour illustrer à quel point les réalités des députés changent au fil du temps, un membre de la Chambre des communes ayant mis la main sur une lettre d'un de ses prédécesseurs, député en 1910, exposait cette anecdote comme quoi ce dernier informait son entourage de son départ imminent pour une tournée dans sa circonscription et de son retour un mois plus tard. La chose serait évidemment inconcevable aujourd'hui, alors que les députés peuvent être amenés à faire un aller-retour dans leur comté en une seule journée. De plus, il serait aujourd'hui difficile d'imaginer qu'un élu ne puisse être rejoint pendant une longue période de temps

Le fait que les élus s'adaptent aux contraintes de la sphère médiatique afin de rencontrer leurs objectifs politiques peut en venir à affecter considérablement la qualité de la vie démocratique. Ultiment, la subordination du temps politique au temps médiatique est un assujettissement de la démocratie aux impératifs économiques que les médias imposent par leur fonctionnement. « La démocratie serait-elle dégénérée au point d'aimer le poison qui la tue, c'est-à-dire les médias rapides ? »³⁷, questionne le philosophe Jacques Dufresne dans son allocution présentée dans le cadre du colloque *Le parlementarisme au XXI^e siècle. Au-delà des liens d'interdépendance entre les médias et le milieu politique*, il convient donc de se pencher sur l'arrimage entre le temps et la vie démocratique. Si le temps est un élément structurant du champ politique, il aura nécessairement un impact sur les pratiques démocratiques, en raison de son organisation comme de l'utilisation stratégique qui en est faite.

Temps et vie démocratique

« [L]a démocratie est lente par essence »³⁸, affirme Dufresne. Il faut effectivement, comme le mentionne le philosophe, « du temps pour recueillir l'avis de ses concitoyens plus que pour leur transmettre un ordre »³⁹. Un temps minimal est nécessaire pour bien faire une loi, en mesurer tous les effets, consulter la population adéquatement. Or, l'accélération du processus législatif et le rythme rapide de la vie politique affectent grandement la qualité et la rigueur du travail parlementaire et ultimement, la qualité de la vie démocratique.

S'il est responsable, un gouvernement doit prendre le temps adéquat pour élaborer ses projets politiques et s'assurer que ses décisions sont les bonnes. S'il a le souci d'être démocratique et de favoriser la participation citoyenne, un gouvernement doit prendre le temps d'écouter la population et lui permettre de s'exprimer. Or, lorsque le politique se plie au rythme imposé par la sphère médiatique ou par celui des nouvelles technologies, il adopte une cadence bien plus rapide que celle qu'exigent

³⁷ Jacques Dufresne. « À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen ? ». *Colloque Le Parlementarisme au XXI^e siècle*. Québec : Assemblée nationale, Direction des communications, 2003, p. 220.

³⁸ *Ibid.*, p. 219.

³⁹ *Ibid.*

ses responsabilités. De même, lorsque les stratégies temporelles des acteurs et des partis politiques prennent le pas sur leur rôle de représentants, les valeurs démocratiques en sont affectées. Des décisions pour lesquelles toutes les répercussions n'ont pas été adéquatement mesurées et pour lesquelles les citoyens peuvent se sentir lésés dans le processus de consultation peuvent alors s'ensuivre. Souvent, ces derniers se sentent dépassés par la rapidité avec laquelle s'étudient et se votent les lois. Ceci tient en partie à une méconnaissance du processus législatif, mais également à un rythme d'adoption des lois parfois très expéditif. La distorsion entre le temps vécu dans la sphère politique et le temps vécu dans la sphère citoyenne peut alors mener à des situations où cynisme et frustration sont entretenus envers les acteurs politiques. Face à « l'État d'urgence », les citoyens n'ont pas forcément les ressources adéquates ni les possibilités d'action nécessaires à leur pleine participation.

Là où l'on souhaite une démocratie vivante, la participation politique des citoyens et citoyennes doit être stimulée et encouragée. Ces derniers doivent donc avoir le droit de parler, tout autant que d'être écoutés. Cependant, selon Raphaël Draï, « ce droit risque de rester strictement théorique si le citoyen en question *n'a pas le temps de parler et le gouvernant celui d'écouter et celui de répondre* »⁴⁰. Le temps est une ressource limitée malgré son apparente impossibilité d'épuisement et conséquemment, toute consultation se retrouve encadrée temporellement. Cette limite imposée fait en sorte que les possibilités qu'ont les citoyens de participer diminuent, puisque les débats sont généralement organisés de telle sorte que seuls certains individus, que leurs responsabilités, leurs mandats ou leur réputation rendent « incontournables », sont amenés à prendre la parole.

Une sélection sera donc faite parmi les citoyens pour autoriser leur introduction dans le système politique, que ce soit par les voies officielles (commissions, consultations publiques, etc.) ou officieuses (lobbys, etc.). Car « [l]imité par sa propre pénurie de temps, l'homme politique n'a pas la possibilité d'écouter qui le souhaite et

⁴⁰ Raphaël Draï. *Le temps dans la vie politique : la politique de l'inconscient*. Paris : Éditions Payot, 1979, p. 75. Les italiques sont de l'auteur.

répondre à qui le demande »⁴¹. Ce constat a amené certains politiciens à concevoir l'apathie et la non-participation des citoyens comme étant impératives pour permettre une démocratie effective, afin de ne pas « surcharger le système politique d'exigences qui étendent ses fonctions et sapent son autorité »⁴². Or, quand les contraintes liées au temps deviennent un prétexte pour défendre une démocratie faite d'exclusion et légitimer ainsi la stigmatisation d'une partie de la société, il y a de quoi s'inquiéter.

Ceci vaut en commission parlementaire, où comparaissent majoritairement des représentants de groupes reconnus, mais c'est aussi le cas en Chambre, pour les députés, où la parole est souvent octroyée à quelques « ténors » qui ont développé de bonnes aptitudes communicationnelles et surtout, une prédisposition à la répartie mordante. Le temps étant compté, seuls quelques députés ont l'occasion de prendre la parole et il s'agit souvent des mêmes individus. La période des questions, encadrée temporellement de façon très précise, illustre bien cette situation. Même si le choix des intervenants est réalisé sur la base des sujets abordés, il reste qu'une bonne part de cette sélection est aussi faite en fonction de leur capacité à manier le verbe et la réplique, confinant ainsi au silence les députés qui n'ont pas nécessairement cette aptitude. Or, il faut également noter que le temps restreint alloué aux interventions peut également limiter la qualité du discours des bons paroleurs, ce qui n'est pas sans affecter la qualité globale du jeu politique. « Le contenu [des interventions] en sera affecté et prendra la forme souvent brutale et tranchante des manifestes ou des professions de foi, échappant rarement aux enfilades de stéréotypes », estime Draï.

Le temps vécu au sein de la sphère politique adopte une forme particulière et complexe ; rapidité et flexibilité se mêlent intensément aux stratégies politiques et à la relation d'interdépendance entretenue avec le champ médiatique. Ces dynamiques sont si fortement ancrées dans les mœurs politiques que les modifier impliquerait un effort constant, précédé surtout d'une prise de conscience des multiples impacts qu'ont ces façons de gérer et d'utiliser le temps sur la démocratie. Or, le caractère abstrait et fugace du temps est un obstacle sérieux pour qui voudrait initier des mesures visant à

⁴¹ *Ibid.*, p. 76.

⁴² *Ibid.*, p. 77.

mieux harmoniser les temporalités vécues entre les sphères politique et citoyenne, afin de favoriser une meilleure vie démocratique. Cela n'est pourtant pas impossible, comme en fait foi le récent souci d'établir des mesures favorisant la conciliation travail-famille, qui constitue en fait une forme reconnue de distorsions entre temporalités sociales distinctes. Dans la mesure où le temps est un enjeu d'importance, mais non le seul, s'inscrivant dans la recherche d'une démocratie plus vive et inclusive, pourrait-on songer à établir des mesures visant à mieux harmoniser temporellement le politique à la sphère citoyenne ? La question mérite d'être soulevée, bien qu'elle renvoie ultimement à cette interrogation aux grandes implications : les acteurs politiques peuvent-ils et veulent-ils sacrifier le jeu stratégique auquel ils participent afin de mieux intégrer les citoyens à la prise de décision politique ?

Conclusion

Au sein du champ politique, la problématique du temps est aussi vaste que complexe. Elle se pose en premier lieu à divers niveaux, tels que celui de l'acteur, du parti, de la vie parlementaire ou plus largement de la sphère politique dans son ensemble. Elle recouvre également un large éventail de situations, qui vont de l'agenda des élus aux stratégies politiques mises en œuvre, en passant par des horizons temporels plus ou moins ouverts. Le temps peut être un outil de pouvoir primordial pour les acteurs ou les partis politiques lorsque contrôlé adéquatement, notamment dans le cadre du processus législatif. Enfin, la gestion et l'utilisation du temps au sein du champ politique peut avoir un impact sur la façon dont se vit la démocratie, particulièrement lorsque le rythme politique est trop élevé en comparaison du temps qu'exigerait idéalement la réalisation de certaines tâches.

Étonnamment, le temps n'a été que très peu étudié par les politologues. Peut-être s'agit-il d'un sujet jugé comme étant trop insaisissable pour faire l'objet d'analyses élaborées et que l'apparente abstraction mène à reléguer plutôt du côté de la philosophie. Le rôle que joue le temps en politique est pourtant bien visible et ses impacts très tangibles. Par un aperçu global de la problématique, ponctué de quelques réflexions, ce mémoire visait à démontrer que le temps est un élément structurant et non négligeable du champ politique. Les multiples aspects abordés mériteraient tous d'être approfondis, que ce soit au niveau sociologique ou des dynamiques de pouvoir à l'œuvre dans le milieu étudié. Ainsi, une étude élaborée du temps politique, impliquant un important travail de collecte de témoignages sur le vécu temporel des acteurs politiques, pourrait notamment conduire à une meilleure connaissance de certains aspects occultés du jeu politique. L'obsolescence, la mort politique, la mémoire et l'oubli, les rêves et les projections, le quotidien ou l'erreur et plus globalement, l'émotion en politique, sont des réalités qui demeurent taboues. Car en définitive, l'univers politique est traversé de phénomènes complexes qui dépassent de beaucoup les calculs stratégiques et l'apparence de rationalité dont se revêt le milieu.

Bibliographie

Amicale des Anciens Parlementaires du Québec. *Colloque Le Parlementarisme au XXI^e siècle*. Québec : Direction des communications de l'Assemblée nationale, 2003, 326 p.

Assemblée nationale du Québec. Comité de réflexion sur le travail des commissions. *De la nécessité du contrôle parlementaire. Document de réflexion pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes*. Québec : Assemblée nationale, juin 2000. 89 p.

Assemblée nationale du Québec. *Règlement et autres règles de procédures*. Québec : Assemblée nationale, janvier 2005.

Braud, Philippe. *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996. 257 p. (Collection références inédites).

Côté, François, dir. *La Procédure parlementaire du Québec*. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2003. 715 p.

Draï, Raphaël. *Le temps dans la vie politique : la politique de l'inconscient*. Paris : Éditions Payot, 1979. 261 p.

Dufresne, Jacques. « À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen ? ». *Colloque Le Parlementarisme au XXI^e siècle*. Québec : Direction des communications de l'Assemblée nationale, 2003, pp.219-223.

Dupuis, Jacques P. *La réforme parlementaire. Cahier des propositions*. Québec : Gouvernement du Québec, 2004. 50 p.

Gerstlé, Jacques. *La communication politique*. Paris : Éditions Dalloz et Armand Colin, 2004. 297 p.

Gingras, Anne-Marie. *Médias et démocratie : le grand malentendu*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1999, 237 p.

Heinich, Nathalie. *La sociologie de Norbert Elias*. Paris : Éditions La Découverte & Syros, 2002 (1997). 123 p. (Collection Repères : 233).

Leblanc, Diane. « Deux projet de réforme à l'Assemblée nationale du Québec ». *Revue parlementaire canadienne*, volume 28, numéro 1 (printemps 2005). pp. 4-8.

Lenain, Pierre. *Le temps politique*. Paris : Éditions Économica, 1987. 103 p.

Lenain, Pierre. *La chose politique*. Paris : Éditions Économica, 1988. 139 p.

Mercure, Daniel. *Les temporalités sociales*. Paris : Éditions l'Harmattan, 1995. 176 p. (Collection Logiques sociales).

Pronovost, Gilles et Daniel Mercure, dir. *Temps et société*. Québec : Institut québécois de la recherche sur la culture, 1989. 259 p.

Pronovost, Gilles. *Sociologie du temps*. Paris : Éditions De Boeck, 1996. 183 p. (Collection Ouvertures sociologiques).

Schenberg, Rémi. « Outils et ressources documentaires en matière de procédure ». *Revue parlementaire canadienne*, volume 29, numéro 1 (printemps 2006). pp. 28-32.

Virilio, Paul. *Vitesse et politique*. Paris : Éditions Galilée, 1977. 147 p. (Collection L'espace critique).

« Table ronde : La transformation du rôle des législateurs ». *Revue parlementaire canadienne*, volume 28, numéro 4 (hiver 2005). pp. 31-33.